

POURQUOI SE MOBILISER EN MARS ?

AU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT POUR LES MOIS A VENIR :

- **IL Y A : LA GEOGRAPHIE REVISITEE A LA DGFIP, DANS LES DIRECTIONS TERRITORIALES, AVEC SES SUPPRESSIONS MASSIVES DE SERVICES ET D'EMPLOIS,**
- **MAIS IL Y A AUSSI : LE CONTROLE FISCAL REVISITE, AVEC LA GARANTIE FISCALE, LA LIMITATION A 9 MOIS DES CONTROLES, LE SUIVI DE COMPETENCES, ETC ...**
- **ET IL Y AUSSI : LE PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DONC LES DROITS DES FONCTIONNAIRES REVISITES, AVEC LE RECOURS MASSIF AUX CONTRACTUELS (CDD OU CDI) POUR LES EMPLOIS PUBLICS DE TOUTES CATEGORIES, L'ENCOURAGEMENT A ALLER CONTINUER SA CARRIERE DANS LE PRIVE, LA REMUNERATION AU «MERITE», LA SUPPRESSION DES ORGANES DE DEFENSE DES AGENTS (CAP ET CHS) ETC ... ET MEME L'EXPERIMENTATION DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE POUR LES FONCTIONNAIRES ET LES AGENTS RECRUTES EN CDI !!**

LE GOUVERNEMENT ENTEND PROFITER DU GRAND DEBAT NATIONAL POUR INTEGRER SES CONCLUSIONS, A L'OCCASION DU DEBAT PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI DE REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE AU PRINTEMPS PROCHAIN !

AVEC CE PROCEDE IL ENTEND LEGITIMER DES MESURES REGRESSIVES POUR LA FONCTION PUBLIQUE ET SES AGENTS, QU'IL PREPARAIT EN SECRET DEPUIS DES MOIS !

A l'appel de l'intersyndicale SOLIDAIRES-CGT-FO à la DGFîP,

**CONSTRUISONS LA GREVE
NATIONALE à la DGFîP
du JEUDI 14 MARS 2019 !**

**Avec manifestations régionales
partout en France**

A l'appel de l'interfédérale CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES
FONCTION PUBLIQUE,

**CONSTRUISONS LA GREVE
INTERPROFESSIONNELLE
du MARDI 19 MARS 2019 !**

**Avec manifestations régionales
partout en France**

**ALORS QUE PLUSIEURS DIRECTIONS, DONT
LE 31, LE 66 ET LE 81 EN OCCITANIE, SONT
DANS L'ACTION DEPUIS DES SEMAINES DEJA ...
MOBILISONS-NOUS TOUTES
ET TOUS ENSEMBLE
A LA DIRCOFI SUD-PYRENEES !**

Pour DIRE NON :

- à la destruction de notre réseau DGFîP
- au sacrifice de nos missions
- au redéploiement des moyens du contrôle fiscal vers le conseil aux entreprises
 - à la mobilité subie
- au détachement d'office y compris dans d'autres administrations ou collectivités
 - à la remise en cause de notre statut de fonctionnaire
 - à la perte de notre défense individuelle (CAPN ET CAPL)
- à la rémunération au mérite dès 2020 (RIFSEEP à la DGFîP), avant son renforcement avec le projet de loi Fonction Publique

**L'AVENIR QUI NOUS EST IMPOSE EST
FUNESTE, REAGISSONS !**